

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « Vieille Carrière » sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, CHEVRESIS MONCEAU et PARPEVILLE présentée par la société RES

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 15 mars 2019, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 15 avril 2019 au samedi 18 mai 2019 inclus**, dans les communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU relative à la demande présentée par la Société RES dont le siège social est situé ZI de Courtine 330 rue du Mourellet-84000 AVIGNON, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 12 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU.

Ce projet est composé de 12 aérogénérateurs d'une puissance totale de 26,4 MW, d'une hauteur nominale de 150 mètres et de deux postes de livraison.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, en mairies de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE et CHEVRESIS MONCEAU aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de PARPEVILLE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (wwwaisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : participation-public-icpe@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – Société RES-Vieille Carrière ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société RES dont le siège social est situé ZI de Courtine, 330 rue de Mourellet, 84000 AVIGNON ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

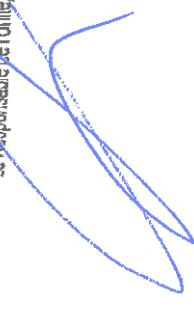
Monsieur Michel DUCHATEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 15 avril 2019	9H00 - 12H00	LA FERTE CHEVRESIS
Mardi 24 avril 2019	15H00 - 18H00	CHEVRESIS MONCEAU
Jeudi 2 mai 2019	15H00 - 18H00	LA FERTE CHEVRESIS
Vendredi 10 mai 2019	15H00-18H00	CHEVRESIS MONCEAU
Samedi 18 mai 2019	9H00 - 12H00	LA FERTE CHEVRESIS

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), en mairies de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,

Fait à LAON le 11 avril 2019
*La Directrice de l'Unité des territoires et par dérogation,
Le Responsable de l'Unité,*


: Thomas BOSSUYT